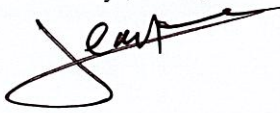


SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 0	Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Samuel OLIVIER.	
Date de la convocation Le 29/05/2026	Absents :	
Date d'affichage Le 12/06/2026	Absents excusés :	
N° 2026-44 Objet : Décision Modificative n° 01 ACTES	Lors de l'élaboration du budget, la contrepartie des écritures d'amortissement a été oubliée en recette d'investissement. Nous devons régulariser en inscrivant ces recettes. Il s'agit d'une écriture d'ordre par nature équilibrée qui est sans impact sur le budget. Le projet de DM est présenté aux élus. <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, - VALIDE le projet de décision modificative qui sera joint en annexe à la délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 05 juin 2026.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> Le secrétaire de séance Anthony JEANJEAN  </div> <div style="text-align: center;"> Le Maire, Joseph RODRIGUEZ   </div> </div> <p>Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>	

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 034-213402548-20260605-2026_44-DE

34254

COMMUNE DE ST FELIX DE LODEZ - BUDGET M57

Code INSEE

Commune

Berger
Levrault

DM 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 15

VOTES : Contre 0 Pour 15

Date de convocation : 29/05/2026

Objet : Mouvements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme		1 000.00 €
R 2804181 : Amort. subv org.publics divers-Biens mobiliers, matériel, ét		5 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		6 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	6 000.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	6 000.00 €	

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE

Le Maire
Joseph RODRIGUEZ

